

Bulletin Bimestriel de la
FEDERATION des

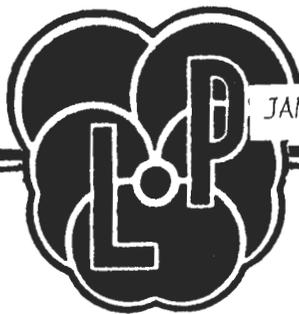
LA RAISON

LIBRES PENSEURS

de l'ESSONNE

Prix:1 franc.

JANVIER-FEVRIER 1986.



Invitation

LA LIBRE Pensee DE
L'ESSONNE ET L'APPEL
COMMUN A LA FRATER-
NITE. CLARIFICATIONS.

BANQUET REPUBLICAIN

Le Mercredi 19 Février 1986 à Partir de 20 Heures

à la Maison de quartier du Long-Rayage de Lisses.

Prendre direction Long-Rayage à côté du Grill Courte
Paille. La Maison de Quartier est fléchée.

Les amis qui souhaitent participer au banquet sont
priés d'envoyer illico un chèque de 70,00 francs
au siège (Robert Duguet, 8 Allée Baden Powell Verres 91330).
Nous devons savoir exactement sur combien de partici-
pants nous pouvons compter.

Sous l'égide de la
Société des
Libres Penseurs

de l'Essonne

Editorial :

Pour le commun des mortels, le droit à la différence se limite au fait d'affirmer son identité culturelle en aimant telle ou telle musique, une cuisine plutôt qu'une autre. Il faut vraiment être informé des thèses de la nouvelle droite pour voir derrière le vocable de "droit à la différence" quelque chose qui ressemble à l'apartheid, une notion qui dans son application mène à la constitution de ghettos. Là est sans doute pour nous, libres penseurs, l'immense danger. Ainsi, par rapport à la formulation de "l'Appel Commun pour la Fraternité", où nous trouvons les termes de "pluralisme", de "droit à la différence", nous ne pouvons que nous interroger: et si ces concepts, dans leur application, contribueraient à exacerber le racisme plutôt que le combattre. Les voies du Seigneur sont impénétrables, celles de l'Eglise catholique également, et peut-on même parler dans ce cas là d'un enfer pavé de bonnes intentions? Pour les naïfs sans doute, mais pas pour la haute hiérarchie du clergé! Que cherche en fait l'Eglise? Il me vient à l'esprit un vieux proverbe paysan: "Chacun chez soi et les vaches seront bien gardées!" Traduisons en langage cléricale: "A chacun son droit à la différence et que chaque communauté religieuse enserme l'individu dans un carcan de règles dont les hiérarchies des clergés respectifs seront les gardiennes. L'Eglise catholique, bien sûr pour ne pas déroger à la coutume, présente ce projet pour mieux le faire passer dans la société, sous l'égide de l'antiracisme, c'est là sa dernière ruse de guerre. Le propos s'éclaire si on met l'accent sur une loi de décentralisation qui, démantelant l'école laïque, mène à la création de "communautés éducatives" à quand l'école pour enfants d'émigrés et l'école pour bons français apostoliques et romains? L'Eglise bien sûr agit dans l'ombre cette loi est entre autres son oeuvre. Bas les masques donc, où est l'antiracisme? C'est la raison pour laquelle les Libres Penseurs de l'Essonne diffusent un APPEL A LA FRATERNITE, DANS L'EGALITE DES DROITS, attachés qu'ils sont à l'égalité de tous dans une République laïque. Le meilleur moyen de contrecarrer le racisme, c'est d'affirmer bien haut notre idéal laïque, idéal de tolérance, qui a permis d'instaurer la liberté de conscience en France, et donc les libertés religieuses. Or il n'y a pas un seul mot, dans "L'Appel Commun à la Fraternité", qui évoque un quelconque attachement à la laïcité républicai-

Comment des associations telles que la D.H., le M.R.A.P., la L.I.C.R.A., les obédiences maçonniques ont-elles pu signer un texte avec leur ennemi de toujours, cette Sainte Eglise qui n'en est pas à un parjure près.

Notre appel est donc destiné à approfondir le débat qui ne manque pas de traverser, nous l'espérons des associations qui furent toujours attachées à la laïcité, espérons qu'il recevra un écho. Telle est la raison pour laquelle nous publions dans le bulletin fédéral, les deux appels.

Chacun jugera.

Germinal PICA.

APPEL COMMUN A LA FRATERNITE.

La société française est confrontée à un problème d'accueil de populations étrangères et de communautés culturelles et religieuses.

Des moeurs, des cultures, des croyances de diverses origines souhaitent s'affirmer et coexister dans le concert national, sans perdre de leur spécificité.

Une partie du corps social national réagit par des réflexes de peur et d'intolérance se traduisant soit par un rejet, soit par une exigence d'assimilation totale, d'incompréhension, de haine et trop souvent de violence meurtrière.

L'effacement du souvenir des catastrophes suscitées par le nazisme et les difficultés sociales et économiques traversées par notre société ont libéré un discours qui a amplifié et banalisé le racisme.

Des idéologies extrémistes discriminatoires trouvent une emprise chaque jour plus grande dans notre pays.

Les organisations et associations humanitaires suivantes:

Droits de l'Homme et Solidarité,

Droit Humain,

Grande Loge de France,

Grande Loge traditionnelle et symbolique,

Grand Orient de France,

Grande Loge Féminine de France,

L.D.H.

L.I.C.R.A.

M.R.A.P.,

se sont rassemblées pour faire face à cette évolution dangereuse et lancer un appel à toute la population.

Le Conseil Permanent de l'Episcopat,
Le Conseil de la Fédération Protestante,
Le Comité Inter-Episcopat Orthodoxe,
Le Conseil Supérieur Rabbinique,
La Grande Mosquée de Paris,

qui avaient déjà faits en mars 1984 une "déclaration commune contre le racisme et pour le pluralisme de la Société", ont jugé bon de s'associer à cet appel.

Ils estiment que certaines manifestations d'intolérance dans la société française sont suffisamment graves pour que, par-delà leurs différences d'approche, ils unis-

sent pour la première fois leurs voix et leurs efforts.

Ensemble, ils déclarent qu'il est urgent de:

- Affirmer le respect de l'autre,
- Se solidariser avec les personnes et les minorités victimes de la discrimination, leur reconnaître les mêmes droits à la justice, à la liberté et à l'égalité;
- Vivre ensemble dans la tolérance des différences et l'enrichissement mutuel pour une société meilleure de laquelle les Immigrés ne sauraient être exclus.

APPEL POUR LA FRATERNITE Dans l'Egalité des Droits

La crise économique engendre le développement du racisme.

Le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est celui de savoir si le principe du droit à la différence dans l'égalité des droits est possible. Comment? Est-ce que c'est la bonne réponse au phénomène raciste? Est-ce que une des manières de faire face au développement du racisme ne réside pas dans la reconnaissance des droits et devoirs du citoyen, appliquée pour tout travailleur immigré.

LE DROIT A LA DIFFERENCE CONDUIT A LA DIFFERENCE DES DROITS.

N'oublions pas que le système de l'Apartheid repose sur le principe du droit à la différence et que ce thème est le cheval de bataille du Club de l'Horloge et de la Nouvelle droite.

POUR NOUS REPUBLICAINS, LA RELIGION DOIT DENEURER UNE AFFAIRE PRIVEE: LA LAICITE, C'EST DONC LE SEUL MOYEN DE PERMETTRE AUX DIFFERENCES CULTURELLES OU RELIGIEUSES DE S'EXPRIMER; C'EST LE SEUL PRINCIPE QUI GARANTISSE LA TOLERANCE POUR TOUS.

La société républicaine ne peut reconnaître, sous peine de se démettre et de se trahir, des institutions, les Eglises en général, qui n'ont jamais reconnu le principe de liberté de conscience. Du reste la structure religieuse et communautaire est incompatible avec le libre choix individuel.

En visant l'athéisme, la rencontre d'Hassan II et du pape ne signifie pas autre chose que l'Union Sacrée contre la liberté de conscience et les Institutions qui en assurent la défense. Récemment encore le Saint Siège a rappelé l'incompatibilité de la foi religieuse avec l'existence des organisations démocratiques, en l'occurrence c'était la Franc-Maçonnerie qui était visée (*Osservatore Romano* du 22 Février 1985.)

La Libre Pensée rappelle que l'Eglise catholique n'a jamais été particulièrement fraternelle vis à vis des Immigrés et des autres confessions religieuses, en particulier les juifs.

Nous dénonçons l'hypocrisie traditionnelle de l'Eglise qui consiste à faire croire qu'on combat le racisme en organisant une offensive antiraciste sans précédent. Le but est d'introduire des groupes de pression dans l'école de la République. Ainsi grâce à la décentralisation de créer autant de communautés scolaires différentes qu'il y a de populations sociologiques différentes. Or l'école laïque n'a t'elle pas été l'institution qui a permis d'installer un climat de tolérance entre les enfants venus de différentes confessions ou cultures. C'EST CETTE ECOLE QUE LES CLERICAUX PRETENDENT ANTIRACISTES VEULENT DETRUIRE.

Nous dénonçons une politique qui, au nom de la solidarité, autorise les quotas d'immigrés dans les Communes, interdit le regroupement de leurs familles, et permet la construction de douze camps de rétention, favorisant l'expulsion d'immigrés déclarés "en situation irrégulière". N'EST CE PAS LA DONNER DE SERIEUX MOYENS A UNE FUTURE POLITIQUE D'EXPULSIONS MASSIVES, QUE LE PEN RECLAME A CORPS ET A CRIS?

LA LIBRE Pensee TIENT A SE DEMARQUER DE CETTE FRATERNITE DOUTEUSE: ELLE RAPPELLE SON ATTACHEMENT AU PRINCIPE DE L'EGALITE DES DROITS DANS UNE REPUBLIQUE LAIQUE.

OU VA LA L.D.H.?

Les Libres Penseurs étant avant tout attachés à la liberté de conscience, il est normal qu'ils cherchent à protéger partout où cela est possible les libertés du citoyen. C'est une discussion que nous avons dans nos réunions et dans nos congrès. Un certain nombre de nos amis étant militants de la L.D.H., nous trouvons naturel d'ouvrir la discussion sur les prises de position dangereuses de la direction de cette organisation démocratique, comme nous l'avons ouverte l'an dernier à propos de la dérive antilaïque de la F.C.P.E. Andrieu.

La L.D.H. fait partie du cartel d'organisations cosignatrices de l'Appel Commun à la Fraternité. Les Eglises sont associées à cet appel, et particulièrement la hiérarchie catholique. Cette dernière est, nous le savons, la force politique la plus résolument antilaïque, raciste et antisémite. Comment conserver son identité dès lors où l'on signe un appel avec le Parti Clérical? Dans un compromis il y a toujours un terrain d'entente entre les protagonistes. Comment un compromis est-il possible avec un parti, le parti clérical, qui, pour ce qui le concerne, n'a jamais et n'acceptera jamais la forme républicaine de la vie sociale? Ce qui revient à dire que la L.D.H., et d'autres organisations, notamment les représentations nationales des obédiences maçonniques, ont accepté de négocier sur le terrain qui avait été choisi par l'adversaire. Comment s'étonner alors que dans le texte de l'Appel Commun pour la Fraternité il ne soit fait aucune référence à la République, à l'égalité des droits et à la laïcité?

C'est grave. N'est-il pas question à la place de la République du "Corps Social", notion éminemment cléricale. Nous savons que pour les tenants de la doctrine sociale de l'Eglise nous sommes tous une parcelle du corps mystique du Christ: tous les hommes sont associés au bien commun, qu'ils soient exploités ou exploités, patrons ou ouvriers. Tous rivaux à la même chaîne. Errer au fond de cette vallée de larmes tel est notre lot, pendant que le patron se remplit les poches et fait pleuvoir sur les écoles du clergé la manne de Moïse.

Cette année le thème du congrès de la Ligue sera "Les Droits économiques et Sociaux". L'adhésion aux lois Auroux qui commence à se concrétiser dans les colonies de la revue "Hommes et Libertés", n'est

pas aussi sans nous causer de très vifs sujets d'inquiétude. Sans rentrer dans la spécificité d'une discussion propre aux traditions de la L.D.H., les Libres Penseurs restent attachés au droit de constituer des Associations indépendamment des pouvoirs politiques, économiques ou religieux. Le droit d'association c'est pour nous la possibilité de populariser nos idées de rationalistes athées, en particulier d'avoir accès aux moyens de communication audio-visuelle. Et dans la démocratie très chrétienne de Monsieur Hitterand c'est une chose qui devient de plus en plus difficile. Nous, Libres Penseurs, n'appartenons à aucune Communauté: la structure communautaire est par essence antagonique avec le libre choix individuel, le libre examen. Les Lois Auroux reposent sur l'idée réactionnaire et cléricale -renvoyons nos amis à la lecture des Encycliques "Rerum

Novarum" et "Mater et Magistra" -que l'entreprise est une communauté d'intérêts. Plus de travailleurs, plus de patrons mais tous frères en Jésus Christ. Les lois Auroux c'est la forme moderne de la séculaire doctrine de l'Eglise appliquée à la question sociale. Ceux qui parmi nous ont une expérience de syndicalistes confédérés savent où mène ce genre de théorie. Très précisément à la disparition des libertés démocratiques. Nous ne pouvons donc que marquer notre réprobation de républicains anticléricaux devant des prises de positions étrangères à notre tradition et à celle de l'organisation dont nous venons de notre point de vue, d'analyser l'évolution nocive. A chacun et chacune d'entendre le message et de prendre ses responsabilités là où il pourra les prendre.

Robert DUGUET.

SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION DES HAUTS DE SEINE DE
LA LIBRE Pensee.

LIBRE Pensee, DEMOCRATIE, Vème REPUBLIQUE

AVEC LA PARTICIPATION DE JOSEPH BERNY, PRESIDENT
NATIONAL

Trois communications au programme:

"La Vème République et le Cléricalisme"

par Robert Duguet, président de la Fédération de
l'Essonne.

"La Vème République et le Catholicisme Social"

par Christian Eyschen, président de la Fédération des
Hauts de Seine.

"La Vème République est-elle une République?"

par Jean Pierre Barrois, président de la Fédération
du Val de Marne.

A 20 H 30 le 21 Février 1986

Salle du spectacle du LANDY-80 Bld du général Leclerc.

M^o Mairie de Clichy ou bus 74-174 HB-Arrêt Landy-
Villeneuve.

Lettre de Roger HURON à Robert DUGUET, le 28 Janvier, suite à la réception de l'Appel pour la Fraternité dans l'Égalité des droits.

Cher Ami,
un peu étonné de votre analyse, jusqu'à preuve du contraire l'extrême droite n'utilise pas la revendication du droit à la différence, ou alors je suis mal informé, par contre cette revendication est celle du M.R.A.P., de la L.D.H. et de toutes les associations d'émigrés (beurs et autres) L'extrême droite se centre sur deux thèmes principaux:

- la lutte contre l'égalitarisme,
- l'application de la sociobiologie à la différence des droits.

Pourquoi voulez-vous que le droit à la différence conduise à la différence des droits?

L'Apartheid ne repose pas sur le droit à la différence, avez-vous une référence précise? Je sais qu'il faudrait définir avec précision le droit à la différence et ancien administrateur du Comité Régional de l'Enfance et de l'Adolescence Inadaptée (CREAI), j'ai vu ce que pouvaient souffrir les enfants inadaptés regardés comme des bêtes curieuses par les autres. On leur faisait sentir que leur différence les montrait pas comme tout le monde. Et j'en reviens à la leçon que ne se lassait pas de donner A. Lorulot: "Je veux bien respecter les autres même s'ils sont différents, mais je ne veux pas respecter certaines de leurs différences", et notamment toute philosophie toute religion, tout réalement qui ne respecte pas la conscience des autres, ainsi à l'extrême: le respect des croyances inscrit dans la constitution peut nous amener à interdire toute action contre la stupidité des religions, ce qui est le cas en Alsace. La même chose, le respect des différences peut nous amener à respecter les religions, alors que celles qui sévissent en Europe,

chrétiennes, islam et israélites, ont dans leurs textes des oppositions nettes à la déclaration des droits de l'Homme de 1948.

Si je suis pour le droit à la différence je suis contre le respect des différences, je crois que cela mérite réflexion et un débat très précis sur les définitions de ces mots.

Avec mes meilleurs amitiés.

Roger HURON.

A A. Couderc

Verres le 26 Janvier 1986.

Monsieur le maire,
vous avez bien voulu m'informer des extraits de délibérations du Conseil Municipal de votre Commune concernant le financement des écoles privées avec l'argent de la collectivité publique: en effet le Conseil Général de l'Essonne vous a alloué une subvention forfaitaire de 15190frs pour des dépenses de fonctionnement des établis-

CLERICALISME

ET

NEO-SOCIALISME.

Un livre écrit et édité par Robert DUGUET, à commander contre un chèque de 60,00 frs au domicile de son auteur:
8 Allée Baden Powell-YERRES, 91.

"Cléricalisme et Néo-socialisme", un livre anticlérical contre les récentes métastases du Parti Clérical, particulièrement dans le PS de François Mitterand.

sements scolaires, en précisant que dans la masse de cette somme sont englobés 4095frs destinés à l'enseignement privé. Demeurant fidèle aux traditions laïques qui sont celles de la ville de Boissy sous Saint Yon, le Conseil Municipal a reversé la somme de 4095frs au Conseil Général.

La Libre Pensée reste attachée au principe républicain de séparation de l'Église et de l'État; elle pense que l'État n'a pas à donner aux Églises un pas-seport de libre circulation dans la République et ses Institutions. Elle juge les programmes et les hommes en fonction de leur volonté de défendre ce principe parfaitement contradictoire avec les lois scolaires de la Vème République. En tant qu'élus du suffrage universel vous avez jugé bon que la ville de Boissy sous Saint Yon n'avait pas à être associée à une démarche non-conforme avec la laïcité.

Monsieur le Maire, vous n'êtes ni ministre, ni député, mais permettez-nous cette réflexion. Il eut été tellement plus simple, si la majorité politique issue de Mai 1981 voulait aller dans le sens de ses mandats, de ne pas contraindre les collectivités locales au financement des écoles privées.

La Libre Pensée tient à saluer néanmoins dans cette décision du Conseil Municipal de Boissy un acte de résistance laïque. Le 19 Février 1986 à Lisses notre Société de libres Penseurs tiendra un banquet républicain où elle réaffirmera le de son engagement dans la République. Au nom de ma Fédération je vous y invite fraternellement, car je suis convaincu que la majorité de notre peuple reste attachée aux valeurs que vous et nous continuons de défendre.

Avec mes salutations de militant laïque.

Robert DUGUET.

ADHESIONS

N O M P R E N O M

A D R E S S E

(A Renvoyer à Robert DUGUET, 8 Allée Baden Powell YERRES 91 330.)

Joindre un chèque de 150.00 francs pour la cotisation 1986.